

POSEUR GLISSIÈRE SÉCURITÉ

Fiche FAST n° **16-07-14** | (30/11/2012)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Description de l'activité

Définition : installe et remplace des glissières de sécurité en bordure de routes et d'autoroutes. En phase provisoire, les glissières sont fixées sur des barrières en béton de 4 mètres de long. En phase définitive, elles sont assemblées sur des supports battus tous les 2 à 4 mètres. Les glissières et leurs supports sont en acier galvanisé, parfois en bois.

- Distribue manuellement les supports et les glissières approvisionnées le long du chantier par un camion muni d'un bras de manutention
- Aligne les glissières selon les plans fournis
- Met en place et conduit la sonnette pneumatique destinée à battre les supports (niveau sonore supérieur ou égal à 120 dBA avec pointes à 140 dbA)
- Pose avec l'aide d'un collègue chaque glissière (poids = 47,5 kg pour une longueur de 4,20 mètres)
- Assemble par boulonnage les glissières entre elles et sur les supports à l'aide de clés à cliquet ou à chocs (boulonneuse pneumatique)
- Règle visuellement l'alignement et l'horizontalité des glissières sur les supports
- Emploie un marteau-piqueur pour enterrer les glissières d'about
- Peut découper au chalumeau des glissières détériorées avant de les remplacer ; les supports sont arrachés par le camion-grue
- Peut conduire un VL ou un PL avec bras de levage
- Peut baliser le chantier sur voie circulée

Une équipe de 6 personnes peut poser 400 mètres de glissières par jour. La pose mécanisée permet d'installer 0,5 à 1,5 km de glissières par jour et intéresse les travaux neufs de volume important : une première machine (chariot tracté équipé d'une potence mécanisée) déroule les glissières sur un pan incliné afin de faciliter l'assemblage (par clipsage et boulonnage pneumatique) effectué par le personnel. Une seconde machine automotrice située derrière la première relève automatiquement la file de glissières pré assemblées et comprend un poste de battage suivi d'un poste de boulonnage pneumatique tenus par le personnel.

Exigences

- Travail en coactivité

- Conduite : VUL ; PL ; Engins ; PEMP : Conduite : PL engin de chantier
- Contrainte Physique : Forte ; Moyenne : Contrainte physique : forte
- Contrainte posturale : Position Assise Prolongée ; Position Debout Prolongée ; Position Accroupie ; Position Agenouillée ; Bras en Élévation ; Cou Extension Prolongée ; Toute Posture ; Penché en Avant : Contrainte posturale : toutes positions
- Grand Déplacement : Découché
- Horaire de travail : travail posté ; 3x8h, 2x8h ; travail de Nuit > 270 h/an ; Astreinte ; Heure Supplémentaire ; Dépassement Horaire : Horaire de travail : horaire irrégulier, nuit
- Intempérie (Température extrême chaleur) (Température extrême froid) : Intempérie (Température extrême chaleur); (Température extrême froid)
- Mobilité physique : dénivellation, terrain accidenté (terrain glissant)
- Travail Proximité Voies Circulées : Travail à proximité voie circulée : route, voie ferrée
- Travail en Equipe
- Travail Milieu Isolé
- Travail Pour Entreprise Utilisatrice : autoroute, parking

Accident du travail

- Emploi d'outil à main/matériau tranchant/contondant (en manipulant les équipements)
- Renversement par engin/véhicule : voie circulée, circulation
- Port manuel de charge : matériau, matériel
- Chute de plain-pied, surface glissante : Chute de plain-pied : dénivellation, encombrement, talus
- Emploi de machine dangereuse : portative (clipseuse, boulonneuse)
- Chute Objet : Chute d'objet : matériau, matériel
- Agression Agent Thermique : Agression par agent thermique : chaleur (chalumeau)
- Projection particulaire : corps étranger
- Contact électrique : ligne électrique aérienne, enterrée
- Risque routier : Déplacements sur différents sites : Risque routier : grand déplacement

Nuisances

- Intempéries
- Manutentions et postures : Manutention manuelle de charge - Voir la fiche
- Hypersollicitation des membres
- Vibrations main-bras - Voir la fiche
- Bruit - Voir la fiche

Maladies professionnelles

- Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail [57] "Tableau MP INRS
- Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes [98] "Tableau MP INRS
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels [42] "Tableau MP INRS
- Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes [69] "Tableau MP INRS
- Périonyxis onyxis : atteinte des doigts et des orteils [77] "Tableau MP INRS

Surveillance médicoprofessionnelle

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles

Mots-clés

BRUIT, CHALEUR, CIRCULATION, CONDUCTEUR, CONDUITE D'ENGIN, INTEMPERIES, MANUTENTION MANUELLE LOURDE, POSEUR, POSTURE, TMS, ULTRA VIOLET, VIBRATION